

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

## RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DQ5

---

Réponses aux questions soulevées suite à la tenue des audiences publiques du 24 au 26 janvier 2006 relativement au dossier cité en rubrique.

### Aménagement du site

#### Question 1 :

Quelle est l'élévation minimale des cellules de la phase 1. Ce qui correspondrait au point le plus bas de la cellule #1, selon la compréhension de la commission ?

#### Réponse :

L'élévation minimale du fonds d'excavation des cellules sera précisée suite à l'analyse de l'étude hydrogéologique à venir. Cette dernière permettra de déterminer de façon plus précise, entre autres, l'élévation de la nappe phréatique et la profondeur du roc, deux critères guidant la profondeur maximale admissible du LET. Toutefois, de façon préliminaire et sur la base des relevés que nous possédons, il est prévu que l'élévation géodésique du fond d'excavation des cellules d'enfouissement technique se situe à 1,6 mètre. Il est entendu que l'aménagement des cellules d'enfouissement technique (CET) sera effectué conformément aux exigences du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR).

Question 2 :

À quelle élévation est le radier du bassin du poste de pompage de la phase 1 ?

Réponse :

L'élévation du radier du poste de pompage de la phase 1 sera dépendant du point bas des CET. De façon préliminaire, afin de répondre aux critères de conception des puits humides, le radier du poste de pompage devra se situer à 0,5 mètre sous le fond des cellules. Dans le cas présent, il est prévu que l'élévation géodésique du radier se situe à 1,1 mètre.

Question 3 :

Quelle est l'élévation minimale du fossé à l'exutoire de la phase 1 ?

Réponse :

Les élévations du fossé seront précisées lors de l'élaboration des plans émis dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation (CA). De façon préliminaire, à la lumière des relevés topographiques en notre possession, l'élévation géodésique de l'exutoire du fossé devrait se situer entre 2,0 et 2,5 mètres.

## Entreposage de matériaux solides

### Question 4 :

Il a été mentionné en audience (DT2 p. 6) qu'il pourrait y avoir une accumulation de matériaux secs à l'extérieur de la superficie concernée par l'ordonnance de remise en état. Serait-il possible d'indiquer quel est, le cas échéant, son volume et son tonnage ?

### Réponse :

Un relevé topographique des lieux a été réalisé par l'arpenteur en décembre 2005. De plus, nous avons les statistiques d'entrées en matériaux secs au centre de gestion des matières résiduelles. De ces informations, nous pouvons estimer le volume et le tonnage de l'accumulation additionnelle. Les calculs ont été réalisés par Jean A. Hubert le 10 février 2006 et les résultats sont : le tonnage est de 439 tonnes et le volume estimé (basé sur 1,4 T/m<sup>3</sup>) est de 314 m<sup>3</sup>.

## Recouvrement Écosol

### Question 5 :

Sachant que les 9 000 m<sup>3</sup> entreposés jusqu'à maintenant sur le site ne sont plus incinérables car trop humides, sachant que le projet prévoit recourir à la technologie Écosol comme recouvrement pour la plateforme temporaire, mais que cette toile n'est pas étanche (se référer à DT 3 p. 9 et à PR5.2), qu'est ce qui permet d'assurer que les déchets qui seront entreposés sur la plateforme temporaire et recouvert de la toile ÉCOSOL ne deviendront pas humides à un point tel qu'ils ne pourront plus être incinérés advenant un bris de longue durée à l'incinérateur ? Le promoteur a-t-il une solution de rechange à ce type de recouvrement ?

### Réponse :

La toile Écosol est une toile qui pourra être utilisée à titre de matériau de recouvrement journalier à l'intérieur des CET. Pour ce qui est de la plateforme temporaire, il est prévu d'utiliser une bâche de recouvrement de type « MÉGATEX Q1080HD », ou équivalent. Cette dernière est constituée, à la base, d'un polyéthylène haute densité tissé dont les deux surfaces sont enduites d'un polymère de basse densité. Cette bâche est imperméable, résistante aux intempéries et aux rayons ultraviolets. La fiche technique du produit peut vous être fournie sur demande. De plus, le design de cette toile de recouvrement étanche prévoira un système d'ancrage permettant à celle-ci de résister aux vents et aux intempéries en plus de permettre une évacuation des eaux météoriques non contaminées vers l'extérieur de l'aire d'entreposage temporaire.

## Coût du projet

### Question 6 :

Pourriez-vous fournir, sous forme de tableau, une ventilation des coûts estimés pour les 12 premières cellules (et ouvrages connexes). Donnez également la chronologie anticipée de ces dépenses, du financement nécessaire (emprunts nécessaires pour les travaux à court et à long terme (5 et 25 ans), taxes et/ou autres revenus) et des remboursements (capital et intérêts) estimés pour chacun des emprunts ?

### Réponse :

Pour ce qui est de la ventilation des coûts, veuillez consulter le tableau joint à la présente.

Pour le financement de la construction du LET, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine envisage 2 emprunt, un remboursable sur 5 ans (pour la construction des 3 cellules) et l'autre sur 25 ans (pour la construction des ouvrages connexes).

Ces emprunts, à un taux d'intérêt de 5% et à des montants respectifs de 660 000\$ et 1 050 000\$ engendreraient des remboursements annuels d'environ 152 460\$ pour l'emprunt sur 5 ans et 74 550\$ pour celui sur 25 ans. La taxation sera augmentée pour couvrir ces frais de construction et les frais d'entrée seront applicables aux coûts d'opération et aux coûts de post-fermeture.

## Santé publique

### Question 7 :

Le promoteur peut-il nous indiquer s'il existe un historique de plaintes, accidents ou autres événements liés à la santé publique ou à la santé des travailleurs du centre de traitement des matières résiduelles ? Le cas échéant, peut-il nous fournir des précisions sur ces plaintes ?

### Réponse :

La municipalité des Îles-de-la-Madeleine tient un historique d'accidents de travail reliés aux différentes opérations de son centre de gestion des matières résiduelles. Entre autres, des coupures, lacérations, brûlures légères, piqûres de seringues et déclenchement accidentel de fusée de détresse ont été répertoriés.

Au niveau des plaintes reliées à la santé des travailleurs, suite à la visite d'un consultant dans le domaine, des recommandations ont été émises quant à la santé et la sécurité du travail et des travailleurs. En outre, l'amélioration des postes de travail à la chaîne de tri, l'application du cadenassage lors d'entretiens, l'installation d'arrêt d'urgence plus accessible sur certaines machines, le port de vêtement de sécurité plus adapté et l'utilisation de procédures de travail en toute sécurité sont des mesures correctives qui ont été appliquées.

## Protection du milieu naturel

### Question 8 :

Le promoteur peut-il préciser à quel endroit seront entreposés les matériaux d'excavation provenant de chacune des phases de construction et non utilisés pour le recouvrement du LET ?

### Réponse :

Lors de l'aménagement de la première phase, le secteur de la sablière ayant été excavé, l'aménagement des CET nécessitera d'être remblayé. Les matériaux seront prélevés tout d'abord dans le secteur visé par la première phase, et si requis, ils seront prélevés dans le secteur visé par la phase 2 du LET.

Lors de l'aménagement de la phase 2, les matériaux excavés seront temporairement entreposés sur le site pour être utilisés à d'autres fins ultérieurement.

### Question 9 :

Quelles sont les mesures d'atténuation prévues pour minimiser les empiètements sur le milieu naturel environnant le futur LET ? Par exemple, lors de la réalisation de la phase 2, est-il possible de minimiser l'empiètement dans le milieu naturel ? Dans le cas contraire, le promoteur peut-il justifier ces empiètements et préciser le moment où ils deviendront nécessaires (au début de la phase 1, ou après la X<sup>e</sup> cellule aménagée) ?

### Réponse :

La construction optimale d'un LET est avec la forme d'un carré ou un ratio 1 :1. Aux Îles, à cause des contraintes des lieux, le LET aura la forme d'un rectangle avec un ratio 3 :1. Nous cherchons à se rapprocher le plus du ratio 1 :1 sans avoir à

empiéter dans la zone boisée. Ce faisant, le LET empiètera plus en largeur, mais beaucoup moins en longueur ce qui nous semble une mesure d'atténuation intéressante. Pour ce qui est de la phase 2, prévue dans 25 ans, si le ratio se rapproche de 1 :1, l'empiètement sera amoindri, car une augmentation de la largeur de 50% vient augmenter le volume disponible de 80% et vient diminuer les coûts. C'est donc un gain de 20% sur la superficie ; autrement dit, la superficie d'empiètement sera 20% moins étendue.

Lors de l'élaboration des plans pour la demande de C.A., la forme finale du LET sera optimisée afin de limiter de façon maximale les empiètements sur le milieu naturel environnant. Il est déjà prévu que le site sera aménagé plus en largeur qu'en longueur, tout en respectant les exigences prescrites au REIMR.

## Enfouissement des cendres volantes

### Question 10 :

Avec l'interversion de l'ordre de construction des deux cellules du LET, la cellule d'enfouissement technique réservé pour les cendres volantes et la chaux usées se trouverait isolée. Cette cellule peut-elle éventuellement être aménagée plus près de l'incinérateur ? Par exemple, le site où sont empilés les 9 000 m<sup>3</sup> de résidus domestiques pourrait-il être récupéré ?

### Réponse :

Cette cellule n'est prévue que si les volumes justifient sa construction ou si les coûts de traitement sont plus élevés à l'extérieur des Îles qu'un aménagement sur le site. L'emplacement de cette cellule peut être déplacé, mais nous croyons tout de même que l'endroit prévu doit être dans la continuation physique du LET.

## Clôture sur le site

### Question 11 :

Concernant la réponse de M. Jean Richard lors de la séance du 24 janvier à propos des clôtures disposées autour du site (document déposé DT1, p. 38), pouvez-vous spécifier si tout le périmètre de la propriété de la municipalité sur la Dune du Sud sera clôturé, incluant les nouveaux terrains devant être acquis pour la zone tampon du LET et de l'aire d'entreposage temporaire ? Sinon, pouvez-vous spécifier quel serait le périmètre clôturé ?

### Réponse :

Le périmètre clôturé couvrira les aires de construction de la phase 1 du futur LET incluant les aires de circulation internes et les ouvrages connexes.

## Les VTT

### Question 12 :

Concernant la circulation de véhicules motorisés sur la Dune du Sud, retrouve-t-on un sentier balisé à l'intérieur des limites de propriété de votre municipalité, et plus particulièrement autour du site projeté pour le LET ? Retrouve-t-on des sentiers informels dans cette zone ?

### Réponse :

Dans le secteur, il existe un sentier officiel pour les VTT. Toutefois, il est très possible que les conducteurs de VTT s'aventurent à l'extérieur de ce dernier.



**Note:** Cette estimation de coûts est basée sur les croquis émis dans le cadre du rapport technique portant sur les modifications à l'étude d'impacts sur l'environnement

Total de l'estimation		
PARTIE A –	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	128 500 \$
PARTIE B –	CELLULES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (12 CELLULES)	1 288 918 \$
PARTIE C –	RECOUVREMENT FINAL IMPERMÉABLE	320 750 \$
PARTIE D –	CAPTAGE DU LIXIVIAT ET BASSIN D'ACCUMULATION	340 080 \$
PARTIE E –	CHEMINS D'OPÉRATION ET D'ACCÈS AUX CELLULES	36 535 \$
PARTIE F –	SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	32 000 \$
PARTIE G –	AIRE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE	210 000 \$
PARTIE H –	SYSTÈME DE DÉTECTON DE RADIATION	68 000 \$
PARTIE I –	IMPRÉVUS	485 000 \$
PARTIE J –	CONTINGENCES	582 000 \$
<b>TOTAL DE L'ESTIMATION (avant taxes)</b>		<b>3 491 783 \$</b>
	TPS (7%)	244 425 \$
	TVQ (7,5%)	280 216 \$
<b>TOTAL DE L'ESTIMATION</b>		<b>4 016 423 \$</b>

  
Rédigé par: Natalie Gagné, ing. M.Sc.

**ASA**

  
Vérifié par: Jean Bernier, ing. M.Sc.

